

Lancé en 2000 au sein de la mission locale de Sénart (Seine-et-Marne), le groupement des créateurs était déployé dans 14 structures au démarrage de son expérimentation, en octobre 2010. L'idée de ce programme : s'appuyer sur les envies de création d'activité des jeunes demandeurs d'emploi, plutôt que d'essayer de faire coïncider les offres d'emploi non-pourvues avec leurs profils. L'objectif ne se limite pas à la création d'une entreprise. Il s'agit aussi de remobiliser le jeune vers la reprise d'une formation ou un emploi salarié.

L'initiative était jusqu'alors financée par les conseils régionaux, certains départements et agglomérations, le Fonds social européen et des fonds de l'État (ministère de l'emploi et politique de la ville), mais ces derniers ne cessaient de se réduire. « Si nous voulions continuer à être financés, il fallait que nous apportions la preuve de notre efficacité, indique Cécile Campy. En interne, nous avons bien des indicateurs en ce sens et des professionnels convaincus par le dispositif. Mais vu de l'extérieur, cela était moins évident », explique la directrice adjointe de l'Association nationale des groupements des créateurs (ANGC). Le réseau se lance alors dans

une démarche d'évaluation menée par le Centre de recherche en économie et statistique (Crest), en association avec le laboratoire de recherche sur la pauvreté (J-Pal) et le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). « La méthode d'évaluation randomisée nous a été quasiment imposée. C'est une méthode lourde, compliquée mais elle nous a été présentée comme la plus rigoureuse et la mieux reconnue », précise la directrice adjointe de l'ANGC.

### Des financeurs privés intéressés

Première difficulté rencontrée : la constitution du groupe témoin. « C'était tellement contraire aux valeurs que nous avons eu des missions locales qui ont préféré se retirer de l'expérimentation. Nous avons dû faire beaucoup de pédagogie, aller avec les chercheurs dans les neuf structures participantes pour répondre aux questions, relate Cécile Campy. Et nous avons défini avec les professionnels de terrain les protocoles d'évaluation pour déterminer de quelles manières nous allions informer les jeunes de leur assignation au groupe test ou témoin. Au final, ces derniers étaient beaucoup moins gênés par le tirage au sort que les conseillers ». Parmi

les obstacles rencontrés, il y eut aussi la constitution de l'échantillon, qui devait avoisiner les mille jeunes pour être suffisamment représentatif. Pour atteindre ce chiffre, les groupements participants ont dû doubler le nombre d'accompagnements habituels.

Mais les avantages retirés compensent largement la lourdeur de la démarche : les résultats de l'évaluation, très positifs (en termes d'accès à la formation, à l'emploi, d'augmentation des revenus...), ont permis au réseau de se voir ouvrir de nouvelles portes, notamment en termes de financement : le programme, retenu par « la France s'engage », a attiré l'attention de financeurs privés. Le nombre de groupements qui était de 14 en 2015, est passé à 17 en 2016, avec un objectif de 30 en 2019.

## CONTACT

Association nationale des groupements de créateurs

462, rue Benjamin-Delessert  
77550 Moissy-Cramayel  
Tél. 01 64 13 82 79

E-mail : [info@groupement-de-createurs.fr](mailto:info@groupement-de-createurs.fr)  
[www.groupement-de-createurs.fr](http://www.groupement-de-createurs.fr)